

# J'inscris mon enfant

Nom : .....

Prénom : .....

et je coche la ou les case(s) correspondant au choix de mon enfant :

Stages à la journée	18 - 21 avril	24 - 28 avril
<b>POUR LES 4/5 ANS :</b>		
<b>Initiation vélo de 9 h 45 à 12 h</b> gymnase Jean-Pierre Boy	<input type="checkbox"/>	
<b>Initiation vélo de 9 h 45 à 12 h</b> gymnase Paul Langevin		<input type="checkbox"/>
<b>POUR LES 6/8 ANS :</b>		
<b>Natation de 9 h 45 à 11 h</b> piscine universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Natation de 11 h à 12 h 15</b> piscine universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Escalade de 9 h 45 à 12 h</b> gymnase Colette Besson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Yoga de 13 h 45 à 16 h</b> salle Gabriel Péri	<input type="checkbox"/>	
<b>Gymnastique sportive-cirque de 13 h 45 à 16 h</b> gymnase Henri-Maurice	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Vélo de 13 h 45 à 17 h 30</b>	<input type="checkbox"/> Gym. C. Besson	<input type="checkbox"/> Gym. J.P. Boy
<b>POUR LES 9/14 ANS :</b>		
<b>Natation de 9 h 45 à 11 h</b> piscine universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Natation de 11 h à 12 h 15</b> piscine universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Tennis de table - badminton de 9 h 45 à 12 h</b> gymnase Voltaire	<input type="checkbox"/>	
<b>Yoga de 9 h 45 à 12 h</b> salle Gabriel Péri	<input type="checkbox"/>	
<b>Tir à l'arc de 13 h 45 à 16 h</b> gymnase Voltaire		<input type="checkbox"/>
<b>Self défense-sports de combat de 13 h 45 à 16 h</b> espace Edmond Inebria	<input type="checkbox"/>	
<b>Escalade de 13 h 45 à 17 h 30</b> gymnase Colette Besson	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Vélo de 13 h 45 à 17 h 30</b> gymnase Voltaire	<input type="checkbox"/>	

Séjour sportif de 5 jours avec nuitées	18 - 21 avril	24 - 28 avril
<b>POUR LES 14/17 ANS</b>		
<b>Séjour sportif de pleine nature dans la Drôme et les Calanques (avec via ferrata, randonnée, kayak de mer)</b>		<input type="checkbox"/>

# Printemps sports

## LES DATES

Semaine du 18 au 21 avril (4 jours)

Semaine du 24 au 28 avril (5 jours)

## Pour qui ?

Les enfants de 4 à 14 ans

Les jeunes de 15 à 17 ans

## Quand ?

Accueil dans les gymnases aux heures indiquées et début des activités sportives 15 minutes après.

## Les thèmes

> Natation, gymnastique sportive - cirque, tennis de table-badminton, initiation vélo, vélo, escalade, tir à l'arc, yoga, self défense - sports de combat, séjour sportif de pleine nature.

## Renseignements

> **Après des éducateurs sportifs des groupes scolaires.**

> **Sur le site [www.saintmartindheres.fr](http://www.saintmartindheres.fr)**

## Inscriptions

> **Du mercredi 29 mars au vendredi 7 avril**

> **Au service des APS, 135 avenue Ambroise Croizat.**

Tél. 04 56 58 92 88 ou 04 56 58 32 76.

Horaires : de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 45.

Fermé le mardi 4 avril, matin.

L'enfant reste sous la responsabilité de la ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents qui l'ont autorisé à rentrer seul au domicile, ou qui ont convenu avec lui de le récupérer ou de le faire récupérer par une personne de leur choix. La ville n'assume plus aucune charge de l'enfant dès la fin de la séance.



# L'école municipale

des sports enfants et jeunes

4 - 14 ans

15-17 ans

# Printemps sports

du 18 au 28 avril

Stages et séjour

sportif

2017

## Stages sportifs (4 ou 5 jours)

DU 18 AU 21 AVRIL ET DU 24 AU 28 AVRIL

### ATTENTION :

Ne sont pas prioritaires, pour les stages **natation** ou **escalade** proposés dans ce programme, les enfants suivants :

- ceux qui sont déjà inscrits à l'année à l'EMS natation ou escalade du mercredi,
- ceux qui ont participé à un stage natation dans le cadre de Toussaint Sports 2016,
- ceux qui ont participé à un stage escalade dans le cadre d'Hiver Sports 2017.

Toutefois, ils peuvent s'inscrire sur une liste d'attente.

### POUR LES 4/5 ANS

de 9 h 45 à 12 h :

#### INITIATION VÉLO

Gymnase Jean-Pierre Boy (du 18 au 21 avril)

Gymnase Paul Langevin (du 24 au 28 avril)

### POUR LES 6/8 ANS

de 9 h 45 à 11 h :

#### NATATION

Piscine universitaire

de 11 h à 12 h 15 :

#### NATATION

Piscine universitaire

de 9 h 45 à 12 h :

#### ESCALADE

Gymnase Colette Besson

de 13 h 45 à 16 h :

#### GYMNASTIQUE SPORTIVE - CIRQUE

Gymnase Henri-Maurice

#### YOGA

Salle Gabriel Péri (du 18 au 21 avril)

de 13 h 45 à 17 h 30 :

#### VÉLO

Gymnase Colette Besson (du 18 au 21 avril)

Gymnase Jean-Pierre Boy (du 24 au 28 avril)

### POUR LES 9/14 ANS

de 9 h 45 à 11 h :

#### NATATION

Piscine universitaire

de 11 h à 12 h 15 :

#### NATATION

Piscine universitaire

de 9 h 45 à 12 h :

#### TENNIS DE TABLE - BADMINTON

Gymnase Voltaire (du 18 au 21 avril)

#### YOGA

Salle Gabriel Péri (du 24 au 28 avril)

de 13 h 45 à 16 h :

#### SELF DÉFENSE - SPORTS DE COMBAT

Espace Edmond Inebria (du 18 au 21 avril)

#### TIR À L'ARC

Gymnase Voltaire (du 24 au 28 avril)

de 13 h 45 à 17 h 30 :

#### ESCALADE

Gymnase Colette Besson

#### VÉLO

Gymnase Voltaire (du 18 au 21 avril)

## Séjour sportif (5 jours)

DU LUNDI 24 AU VENDREDI 28 AVRIL

**Séjour sportif itinérant avec nuitées sous tentes dans la Drôme provençale et les calanques.**

**ACTIVITÉS : VIA FERRATA, RANDONNÉE, KAYAK DE MER**

Départ (8h30) et arrivée (19h30) au gymnase Auguste Delaune

**Coût :** 125 € / Martinérois - 250 € / non Martinérois

## J'ai ma carte

**> Remplir le formulaire ci-dessous et se rendre au service des sports**

Je soussigné(e)

#### Parent

Qualité (père, mère) : .....

Nom (majuscules) : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

École : .....

**autorise mon enfant** à participer aux activités proposées dans le cadre de Printemps sports.

**autorise mon enfant** à pratiquer les activités de pleine nature à l'extérieur de Saint-Martin-d'Hères.

**Seul un responsable légal (père, mère, tuteur) est autorisé à inscrire son ou ses enfants.**

À Saint-Martin-d'hères, le

Signature des parents :

## Je n'ai pas de carte

**> Un responsable légal (père, mère, tuteur) se présente au service des activités physiques et sportives avec :**

- une photo d'identité de l'enfant
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un moyen de paiement : espèces, chèque, chéquier jeune du Conseil départemental de l'Isère, coupons sport.
- la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant
- le livret de famille.

**Les enfants n'habitant pas Saint-Martin-d'Hères ou non scolarisés dans la commune devront obligatoirement s'inscrire au préalable dans l'un des 5 accueils de quartier.**

**Coût création de la carte EMS ENFANTS 4-14 ans :**

- Enfant Martinérois scolarisé en primaire : 7 €
- Enfant Martinérois scolarisé en collège : 10 €
- Enfant non Martinérois : 40 €

**Coût création de la carte EMS JEUNES 15-17 ans :**

- Jeunes Martinérois : 5 €
- Jeunes non Martinérois : 20 €